

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 22 Janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, M. GRENIER, H. GRANGE, J-M. PALINIEWICZ, Michèle GALLET, J. DIZERENS, J. DAZIN, A. NEUSSER, Absents excusés : M. CHALENDAR, V. KRYCK, M. LAPTEVA, G. MASRARI, C. TOWNSEND, D. GANNE
Procurations: G. MASRARI à A. NEUSSER, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, V. KRYCK à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

16. Foncier – Convention de rétrocession de voirie entre la SCI Ornex Sud 2019 (SOGERIM) et la commune d'Ornex

La rue des sources de l'Ouye, qui était propriété du SIVOM de l'Est gessien est désormais propriété de la commune d'Ornex.

Dans le cadre de la construction de la promotion immobilière rue des Sources de l'Ouye avec le promoteur SOGERIM (SCI Ornex Sud 2019), qui réhabilite le bâtiment « orange », en face de l'ancienne gendarmerie, il est convenu d'une rétrocession d'une partie de l'AT11 et d'une partie de l'AT 12, pour un total de 282 m².

Au regard de l'avancée des travaux dans le quartier, et compte tenu que les travaux de Dynacité sur l'ancienne Gendarmerie ne sont pas encore programmés, il n'est pas envisageable que Sogérim procède à la refonte de la chaussée sur la rue en face de l'ancienne gendarmerie.

Ainsi, il a été convenu avec le promoteur, les travaux suivant sur le domaine public :

- La reprise de l'enrobé selon les zones surlignées en bleu qui correspondent à l'emprise publique telle que définie conjointement avec la commune, vis-à-vis des futures détériorations liées au projet voisin sur l'ancienne gendarmerie non avancé à ce jour.
- La réalisation de bordures en limite de parcelle du projet contre le ruisseau pour parfaire la continuité de la rue de la Gendarmerie.
- La pose de barrières le long de l'Ouye afin de sécuriser les cheminements piétons

Ces travaux devront être réalisés dans un délai minimum de 2 semaines avant la livraison de ladite opération immobilière.

Afin d'asseoir les engagements du promoteur, qu'il s'agisse des rétrocessions foncières, comme des travaux à engager sur le domaine public, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la convention ci-jointe à passer entre la commune d'Ornex et la SCI Ornex Sud 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à la signer.



Fait à Ornex, le 24 janvier 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 26 janvier 2024
Affiché le : 26 janvier 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Olivier GUICHARD